



Journée étude

9 mars 2023

Composition du Conseil d'administration au 9 mars 2023

Un Conseil d'administration renouvelé conformément aux statuts

Le CA de Présanse se compose :

- des Associations régionales membres. Chaque association régionale est représentée par son président ou son délégataire élu et une seconde personne parmi les personnes occupant des fonctions exécutives (voix consultative).
NB : 4 représentants en Ile-de-France
- d'un SPSTI ultramarin désigné par les SPSTI ultramarins pour les représenter, représenté par son Président + un SPSTI représenté par une personne aux fonctions exécutives
- du Président de Présanse (élu par le CA parmi les Présidents de SPSTI)

Région	Représentants désignés	
AUVERGNE-RHONE-ALPES	Serge	LESIMPLE
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	Patrice	COURNOT
	Marcel	FELT
BRETAGNE	Christine	TADDEI
	Michel	COMBE
CENTRE VAL-DE-LOIRE	Emmanuel	DIDIER
	Fabrice	POIRIER
GRAND-EST	Bruno	ANTOINET
	Jérôme	SEVEAN
HAUTS-DE-FRANCE	Sylvain	RICHET
	Jean-Michel	DUPOIS (délégataire de Luc BAIJOT)
	Benoît	LAURENT
ILE-DE-FRANCE	Thierry	TRON LOZAI
	Stéphane	MARTIN
	Claudine	SULITZER
DÉLÉGATION OUTRE MER	Vinh	NGO
	Claude	HAYOT A CONFIRMER
NORMANDIE	Didier	MORISSET
	Arnaud	MARCHAND
NOUVELLE-AQUITAINE	Aliou	KONARE
	Anne	PLANTIF
OCCITANIE	Pascal	GODEBY
	Karine	FLAHAUT
PACA-CORSE	Hervé	DE VEYRAC
	Sandrine	MAGNAN
PAYS DE LA LOIRE	Jean	CESBRON
	Nicolas	BODET
PRÉSIDENT ÉLU	Maurice	PLAISANT

Les modalités de vote

Répartition des salariés suivis par les SPSTI adhérents de Présanse par région au 31/12/2022

	EFFECTIFS 2022	% RÉGION
TOTAL RÉGION OUTRE-MER	264 387	1,92%
TOTAL RÉGION GRAND EST	408 567	2,97%
TOTAL RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE	532 390	3,88%
TOTAL RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	593 920	4,32%
TOTAL RÉGION NORMANDIE	700 080	5,10%
TOTAL RÉGION BRETAGNE	722 827	5,26%
TOTAL RÉGION PAYS DE LA LOIRE	978 483	7,12%
TOTAL RÉGION PACA CORSE	1 193 191	8,68%
TOTAL RÉGION OCCITANIE	1 299 901	9,46%
TOTAL RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE	1 342 211	9,77%
TOTAL RÉGION HAUTS-DE-FRANCE	1 432 055	10,42%
TOTAL RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES	1 934 477	14,08%
TOTAL RÉGION ILE-DE-FRANCE	2 336 489	17,01%
		100%

Conformément aux statuts, il en résulte le poids des votes au CA pour l'année 2023.

ACCORDS CONCLUS LE 18 JANVIER 2023

RMAG 2023

*Revalorisation de 3,5 % des rémunérations minimales conventionnelles
Accord signé par toutes les organisations syndicales à l'exception de FO
En cours d'extension*

Frais de déplacement et de repas pour 2023

*Au 1^{er} janvier 2023, les IK passent de 0,50 €/km à 0,52 €/km, les frais de repas de 18 euros à 18,50 euros
Accord signé par toutes les organisations syndicales à l'exception de la CGT
En cours d'extension*

CLASSIFICATION DES EMPLOIS CONVENTIONNELS

☐ REVISION DE LA CLASSIFICATION DES EMPLOIS CONVENTIONNELS

Programme prévisionnel de travail, avec le Cabinet Opal, qui est le cabinet qui a été choisi par les partenaires sociaux pour les accompagner sur ce sujet de la classification des emplois conventionnels:

- Phase 1 : Audit de l'existant
(de février à avril 2023)

- Phase 2: Descriptions des nouveaux emplois
(du mois d'avril à juin 2023)

- Phase 3 : Révision du système de classification
(mois de juin et septembre 2023)

- Phase 4 : Cotation des emplois
(octobre 2023)

+ Analyse des impacts financiers de la nouvelle classification des emplois en novembre 2023 et derniers ajustements en décembre 2023.

CLASSIFICATION DES EMPLOIS CONVENTIONNELS

Cette négociation est l'occasion pour les SPSTI de faire remonter à Présanse leurs besoins en la matière.

Pendant la phase 1 et 2 (de maintenant jusqu'au mois de juin 2023), les Directions peuvent transmettre leurs suggestions/remarques à as.loicq@presanse.fr

FORMATION PROFESSIONNELLE _ OPCO SANTE

Contribution conventionnelle

Pour rappel, l'accord de branche du 21 janvier 2021 prévoit le versement, par les SPSTI à l'Opcos Santé, d'une contribution conventionnelle de 0,35 % de la masse salariale au titre de la formation professionnelle.

Et si les Services souhaitent mobiliser les fonds conventionnels, il est nécessaire d'avoir conclu une convention de service avec l'Opcos santé.

FORMATION PROFESSIONNELLE _ OPCO SANTE

Rappel des 6 axes prioritaires définis en CPNEFP :

- La formation des salariés en charge d'un encadrement hiérarchique ou de la conduite d'équipes transversales*
- La formation des assistants en santé au travail*
- La formation des infirmiers en santé au travail*
- La formation des collaborateurs médecins*
- La formation en e-learning des nouveaux embauchés (formation en cours d'élaboration)*
- La formation relative à la prévention de la désinsertion professionnelle, non diplômante, en direction des membres de l'équipe pluridisciplinaire*

FORMATION PROFESSIONNELLE _ OPCO SANTE

+ un 7^{ème} axe a été défini par décision de la CPNEFP du 6 mars dernier, à savoir:

La prise en charge de tout module de formation complémentaire, dans le cadre du plan de développement des compétences, suivi par les infirmiers de santé au travail ayant commencé à exercer en santé au travail avant le 31 mars 2022, pour tenir compte du décret n° 2022-1664 du 27 décembre 2022 relatif à la formation spécifique des infirmiers de santé au travail et de l'arrêté du 30 janvier 2023 relatif aux modalités d'organisation et d'évaluation de la formation spécifique des infirmiers de santé au travail.

Ces formations seront financées via l'Opcosanté au titre des réserves des fonds conventionnels dans les limites suivantes : jusqu'à 2000€ par stagiaire et par an, les journées de formation pouvant être fractionnables.

Les réserves des fonds conventionnels seront mobilisées pour le financement de cet axe en 2023 à hauteur de 1 200 000 €, soit au minimum 600 bénéficiaires.

30% des fonds seront dédiés aux SPSTI de moins de 50 salariés.

FORMATION PROFESSIONNELLE _ OPCO SANTE

Contrat de professionnalisation

Les partenaires sociaux pourraient être amenés à préciser la liste des contrats de professionnalisation de plus de 12 mois auxquels les SPSTI souhaiteraient avoir recours. Quid des métiers qui pourraient être concernés?

Présanse est à l'écoute de vos besoins.

CHIFFRES CLES ET RAPPORT DE BRANCHE 2022-2023

s.marsenne@presanse.fr' are provided. A blue 'CONNEXION' button is at the bottom. Copyright information 'Copyright ©1999-2022 SAS Qualios® QUALIOS® - version 11.0.199' is at the very bottom." data-bbox="400 446 602 896"/>

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Identifiant

••••••••••

Mot de passe oublié ?
Contactez : s.marsenne@presanse.fr

CONNEXION

Copyright ©1999-2022 SAS Qualios®
QUALIOS® - version 11.0.199

Ouverture : 28 février 2023
Délai : 28 avril 2023

Nouveautés Rapport de branche

- **Modification de la question sur les modalités d'organisation du temps de travail pour une répartition sur la semaine**
- **Ajout du nombre d'infirmiers dans les entreprises adhérentes**
- **Mise en sommeil des formulaires Retraite et Prévoyance et de la partie sur les régimes du formulaire Santé**
- **Formulaire formation :**
 - ✓ **Ajout des diplômes initiaux des collaborateurs médecins**
 - ✓ **Ajout de questions sur les conventions OPCO**

Nouveauté Chiffres clés

Formulaire Cadre de l'activité

- Les questions sur la démarche de progrès ont été déplacées du formulaire « Partenariat et organisation » au formulaire « Cadre de l'activité »
- Ajout des thèmes des objectifs des CPOM (PDP, TMS, Risque chimique...)

Nouveauté Chiffres clés

Formulaire Partenariat et organisation

- **Distance maximale vers un centre de consultation**
- **Recours aux compétences d'un SPSTA par convention**
- **Intégration d'un ou plusieurs CPTS**
- **Le Service dispose-t-il d'une carte CPX ?**
- **Nombre de médecins disposant d'une messagerie sécurisée (MS-Santé)**

Nouveautés Chiffres clés

Formulaire Adhérents et activité

- Nombre de nouveaux adhérents en cours d'année
- Nombre d'adhérents hors secteur
- Nombre d'adhérents ayant transmis au moins un DUERP ou une mise à jour de ce document au cours des 12 derniers mois
- Indicateurs d'effectivité du service rendu pour les AMT sur 4 ans et non plus 5 ans

Nombre d'établissements ayant bénéficié d'au moins une action de prévention primaire au cours des 4 dernières années	
--	--

Nombre de salariés ayant bénéficié d'au moins une action de prévention primaire au cours des 4 dernières années	
---	--

Nouveautés Chiffres clés

Formulaire Adhérents et activité

- Intégration des nouvelles visites pour le suivi individuel :
 - ✓ Visites de mi-carrière
 - ✓ Visites post-exposition en cours de carrière
 - ✓ Visites post-exposition en fin de carrière
- Allègement pour les visites en téléconsultation demandées uniquement globalement (sans répartition médecins / infirmiers)
- Répartition des demandes d'orientation vers le médecin lors d'une VIP

Nombre d'orientations vers le médecin lors d'une VIP en 2022, dont :	<input type="text"/>
Suite à une visite d'embauche	<input type="text"/>
Suite à une visite périodique	<input type="text"/>
Suite à un autre type de visite	<input type="text"/>

Nouveautés Chiffres clés

Formulaire Adhérents et activité

- Nouveaux indicateurs maintien en emploi

Nombre d'orientation vers un partenaire extérieur en lien avec la PDP (Cap emploi, MDPH, service social...)	<input type="text"/>
Nombre d'orientation vers un autre professionnel de santé	<input type="text"/>
Nombre d'essais encadrés conseillés par le médecin du travail	<input type="text"/>
Nombre de CRPE conseillées par le médecin du travail	<input type="text"/>
Nombre de rendez-vous de liaison auxquels le SPST a participé	<input type="text"/>
Dont en présentiel ou visio-conférence	<input type="text"/>
Dont exclusivement via l'envoi de documents d'information	<input type="text"/>

Nouveautés Chiffres clés

Formulaire Adhérents et activité

- Nouveaux indicateurs maintien en emploi

Cellule de prévention de la désinsertion professionnelle	
Disposez-vous d'une cellule PDP ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="button" value="x"/>
La cellule PDP est-elle mutualisée avec un autre SPSTI ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="button" value="x"/>
A-t-elle mis en place un accompagnement collectif des entreprises ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="button" value="x"/>
Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'actions de prévention primaire collectives réalisées par la cellule PDP	<input type="text"/>
Nombre de salariés pris en charge par la cellule PDP en 2022, dont	<input type="text"/>
Suite à une auto saisine de la cellule	<input type="text"/>
Suite à une sollicitation directe par le salarié	<input type="text"/>
Suite à une sollicitation directe par l'employeur	<input type="text"/>
Orientés par le médecin du travail ou un professionnel de santé du SPSTI	<input type="text"/>
Orientés par un partenaire externe (MDPH, CARSAT, CAP emploi?)	<input type="text"/>

Composition de la cellule PDP (en nombre de personnes ETP)	
Médecins du travail et collaborateurs médecins	<input type="text"/>
IDEST	<input type="text"/>
Assistants de service social	<input type="text"/>
Psychologues du travail	<input type="text"/>
IPRP	<input type="text"/>
ASST	<input type="text"/>
Autre	<input type="text"/>

Nouveautés Chiffres clés

Formulaire Adhérents et activité

■ Nouveaux indicateurs Participation à la politique de santé publique

Nombre d'actions réalisées en 2022	
Actions de promotion de la santé sur le lieu de travail, dont	<input type="text"/>
Campagnes de vaccination*	<input type="text"/>
Nombre de vaccinations prescrites dans le cadre de ces campagnes	<input type="text"/>
Nombre de vaccinations réalisées (injections) dans le cadre de ces campagnes	<input type="text"/>
Campagnes de dépistage*	<input type="text"/>
Nombre de dépistage individuels réalisés dans le cadre de ces campagnes	<input type="text"/>
Action de sensibilisation à la pratique sportive	<input type="text"/>
Action d'information et de sensibilisation aux situation de handicap au travail	<input type="text"/>
Action de sensibilisation sur les conduites addictives (drogue, alcool...)	<input type="text"/>
Autres actions	<input type="text"/>
Précisions si Autres actions	<input type="text"/>

Nouveautés Chiffres clés

Formulaire Finances et gestion

- Intégration des dotations d'exploitation dans le compte de résultat et de quelques données bilantielles
- Répartition des produits d'exploitation distinguant l'offre socle des autres prestations

Répartition des produits d'exploitation en 2022 (€ HT)	
Cotisations des établissements privés dont :	<input type="text"/>
Droits d'entrée	<input type="text"/>
Nouveaux salariés	<input type="text"/>
Salariés déclarés en début d'année	<input type="text"/>
Conventions avec la fonction publique	<input type="text"/>
Cotisations des travailleurs indépendants	<input type="text"/>
Prestations complémentaires	<input type="text"/>
Autres produits*	<input type="text"/>

Rencontres Santé Travail 2023

Date et formats de l'événement

Une semaine d'événements (du 20 au 24 mars inclus)

Autour du thème « Agir ensemble pour la prévention dans l'entreprise »

Des événements locaux

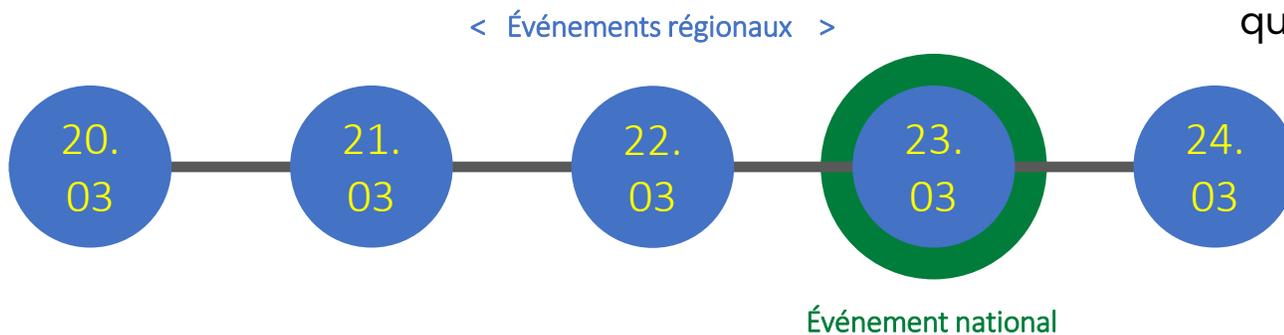
Des événements organisés par les Services et les régions tout au long de la semaine à destination des publics cibles.

Un événement national

Date : **jeudi 23 mars matin**

Format : Emission retransmise en live sous forme de plusieurs tables rondes incluant un retour sur les événements locaux.

Une mise en lumière des événements régionaux grâce à un reportage type « JT » de présentation de quelques événements régionaux.



Outils et supports de communication

Communiquer autour des RST

Un kit événementiel à destination des SPSTI régulièrement enrichi

- **Guide méthodologique d'organisation événementielle**
- **Check-list événementielle**
- **Modèle d'invitation personnalisable**
- **Outils de communication : affiches invitation, kakémonos, affiches, flyers, bannières**
- **Éléments de langage**
- **Un communiqué de presse type personnalisable**
- **Des templates communs et personnalisables pour les arrière-plans de webinaire, les posts Linked In et Twitter**
- **Un guide d'utilisation de ces outils numériques et un groupe Présanse créé sur la plateforme Canva pour une appropriation des visuels animés**

RENCONTRES SANTÉ-TRAVAIL
La prévention en actions
DU 20 AU 24 MARS 2023

Agir ensemble pour la prévention dans l'entreprise

A vos agendas !
Du 20 au 24 mars 2023, les Services de Santé au Travail Interentreprises du Réseau Présanse organisent partout en France **les Rencontres Santé-Travail dédiées à la prévention en entreprise.**

RÉSEAU **présanse**
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Un reportage pour valoriser les événements des Services

Un reportage format JT

Lors de l'événement national, le jeudi 23 mars au matin, un reportage type « Journal télévisé » de 2-3 minutes sera diffusé.

L'objectif de cette vidéo est de présenter la diversité des événements organisés par les SPSTI.

Cette vidéo sera ensuite hébergée sur la page web dédiée aux RST 2023.

Une page web RST2023 pour valoriser collectivement les événements :

Une vidéo teasing des Rencontres Santé travail

Une page pour recenser tous les programmes des événements régionaux par région.

La diffusion de la vidéo « reportage » sur les événements des Services

La diffusion en direct de l'événement national

-> www.rencontres-sante-travail-2023.fr



Rappel du principe créatif

logo SPSTI à intégrer ici

RÉSEAU **présanse**
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Votre Service de Prévention et de Santé au Travail à vos côtés

ASSURER LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Visite de reprise après un arrêt de travail
Inclus dans l'offre socle

PRÉVENTION de la DÉINSERTION PROFESSIONNELLE

La visite de reprise, pour quoi faire ?

Vérifier

dans certaines conditions, après un arrêt de travail, que la reprise au poste ne présente pas de risque pour la santé du travailleur ou celle de ses collègues.

S'assurer

que le poste de travail repris par le travailleur, ou le reclassement envisagé conjointement avec l'employeur, est compatible avec l'état de santé du travailleur.

Préconiser

l'aménagement, l'adaptation du poste ou le reclassement du travailleur si cela s'avère nécessaire ainsi que les mesures de prévention adaptées.

Émettre

un éventuel avis d'aptitude.

Qui est concerné par la visite de reprise ?

Le travailleur bénéficie obligatoirement de cet examen médical

- après un congé maternité ;
- après une absence pour cause de maladie professionnelle ;
- après une absence d'au moins trente jours pour cause d'accident du travail ;
- après une absence d'au moins soixante jours pour cause de maladie ou d'accident non professionnel

La visite de reprise, comment ça se passe ?

Un examen médical à l'initiative de l'employeur

Dès que l'employeur a connaissance de la date de fin de l'arrêt de travail, il saisit le Service de Prévention et de Santé au Travail, pour organiser la visite de reprise. Cet examen médical a lieu le jour de la reprise effective du travail, ou au plus tard dans un délai de huit jours suivant la reprise.

Dans le cas d'un arrêt de moins de 30 jours pour accident du travail la visite de reprise n'est pas obligatoire

En revanche, l'employeur informe le médecin du travail de tout arrêt de travail d'une durée inférieure à trente jours pour cause d'accident du travail afin de pouvoir apprécier, notamment, l'opportunité d'un nouvel examen médical et, avec l'équipe pluridisciplinaire, de préconiser des mesures de prévention des risques professionnels.



Pour plus d'informations sur la visite de reprise après un arrêt de travail, contactez votre Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises.

Zone contact personnalisable

logo SPSTI à intégrer ici

RÉSEAU **présanse**
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Votre Service de Prévention et de Santé au Travail à vos côtés

PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

Aide à l'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)
Inclus dans l'offre socle

L'aide au DUERP, pour quoi faire ?

Conseiller

l'employeur qui le souhaite, dans la rédaction de son Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et de son plan d'actions associé, en s'appuyant sur les compétences dédiées du Service de Prévention et de Santé au Travail : la connaissance de l'entreprise, conjuguée à une expertise sur les expositions à des facteurs de risques.

Accompagner

l'employeur dans l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, en analysant les procédés de fabrication, les équipements de travail, les substances ou préparations chimiques, l'aménagement des lieux de travail ou des installations, ou l'organisation du travail.

Le DUERP, c'est quoi ?

C'est le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

Il consigne l'évaluation des risques dans l'entreprise et les actions de prévention que l'entreprise souhaite engager. Le DUERP assure aussi la traçabilité collective de l'exposition aux risques pour la santé et la sécurité. Il est obligatoire dans toutes les entreprises, dès l'embauche du 1^{er} salarié et il est transmis au Service de Prévention et de Santé au Travail.

Le DUERP, comment ça se passe ?

- Le DUERP est établi sous la responsabilité de l'employeur qui peut donc bénéficier de l'appui du Service de Prévention et de Santé au Travail auquel il adhère notamment grâce aux informations identifiées dans la fiche d'entreprise. Cette dernière, établie pour toute entreprise, traduit les observations des équipes pluridisciplinaires du Service sur les situations de travail et les risques professionnels.
- L'employeur sollicite également le CSE et sa Commission santé, sécurité et conditions de travail, s'ils existent, dans le cadre du dialogue social dans l'entreprise.
- L'employeur retranscrit dans le DUERP les résultats de l'évaluation des risques professionnels.
- Le DUERP devra, à terme, être déposé sur un portail numérique. Il doit être conservé, de même que ses versions antérieures, 40 ans à compter de leur élaboration.

• Les résultats de l'évaluation des risques professionnels débouchent :

- Pour les entreprises <50 salariés, sur la définition d'actions de prévention des risques et de protection des salariés. La liste de ces actions est consignée dans le DUERP et ses mises à jour.
- Pour les entreprises >ou = 50 salariés, sur un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Ce plan d'action :

- > est un outil partagé et indispensable à l'action de prévention dans l'entreprise.
- > fixe la liste détaillée des mesures devant être prises au cours de l'année à venir, qui comprennent les mesures de prévention des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels ainsi que leurs conditions d'exécution, des indicateurs de résultat et l'estimation de leur coût ;
- > identifie les ressources de l'entreprise pouvant être mobilisées ;
- > intègre un calendrier de mise en œuvre.



Pour plus d'informations sur l'aide à l'élaboration du DUERP, contactez votre Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises.

Zone contact personnalisable

Fiches livrées ou en cours d'élaboration

Assurer le suivi individuel de l'état de santé

Nom du service	Statut
La visite d'embauche : VIP ou examen médical d'aptitude	Validé
Suivi périodique de l'état de santé du travailleur	Validé
Visite à la demande	Validé
Visite de reprise après un arrêt de travail	Validé
Visite de pré-reprise pendant l'arrêt de travail	Validé
Participation au rendez-vous de liaison entre l'employeur et le salarié pendant l'arrêt de travail	Validé
Participation aux campagnes de vaccination	Validé
Visite de mi-carrière	Validé
Suivi post-exposition : la visite de fin de carrière	Validé

Prévenir les risques professionnels

Nom du service	Statut
Création et mise à jour de la fiche d'entreprise	Validé
Aide à l'élaboration du DUERP	Validé
Etude d'un poste de travail	Validé
Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels	Validé
Réalisation d'études métrologiques	Validé
Risque chimique : analyse des fiches de données de sécurité (FDS)	Validé
Intervention suite à un événement grave	Validé
Accompagnement dans la prévention des risques psycho-sociaux (RPS)	Validé
Accompagnement social en cas de risque de désinsertion professionnelle	Validé
Participation aux réunions des IRP traitant des sujets Sécurité et Santé au Travail (CSE, CSSCT)	En cours

A télécharger [sur le serveur dédié](#), en plusieurs formats
Une infographie de synthèse sera prochainement disponible

Journées Santé Travail 2023

Journées Santé Travail 2023

Dates et thème de l'édition 2023



Save the date

JST 2023

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

**10 & 11
octobre**

InterContinental
Paris Le Grand

2 rue Scribe
75009 Paris

Pratiques efficaces en SPSTI pour la réalisation de l'offre socle

De la prévention primaire au maintien en emploi du travailleur

Journées Santé-Travail de Présanse – Édition 2023

Journées Santé Travail 2023

Appel à communication – Calendrier

Appel à communication et cadre résumé adressés dans les Services et en ligne sur le site internet de Présanse dans les suites

**JOURNÉES
SANTÉ-TRAVAIL**

10 & 11 octobre 2023

Grand Hôtel
2 rue Scribe
75009 Paris



Les Services seront invités à retourner leurs propositions de communications
avant le 31 mars 2023

Journées Santé Travail 2023

Thèmes et sous-thèmes

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	SUIVI DE L'ETAT DE SANTE	PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programmation et organisation mises en place pour l'action en milieu de travail ▪ Démarche proactive en termes de prévention en santé au travail ▪ Articulation DUERP / FE – moyens mis en œuvre, organisation, résultats attendus et obtenus ▪ Adaptation de la fiche d'entreprise ▪ Actions individuelles ou collectives (étude de poste, sensibilisation, aménagement de poste, ...) ▪ Parcours de prévention ▪ Répartition des rôles ▪ Utilisation des outils et aides mis à disposition par les partenaires ▪ Participation aux réunions des instances représentatives des salariés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation des visites ▪ Téléconsultation ▪ Mutualisation et partage de temps médical entre territoires ▪ Délégations et protocoles ▪ Suivi collectif (différentes visites, actions de formation et de prévention, saisonniers, intérimaires, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partenariat et orientation vers les acteurs du maintien en emploi ▪ Cartographie des partenariats ▪ Fonctionnement de la cellule PDP interne, modalités de sollicitation et d'alerte ▪ Accompagnement social ▪ Lien entre l'état de santé et la prévention de la désinsertion professionnelle (indicateurs prédictifs) ▪ Appropriation de la visite de mi-carrière par les SPSTI ▪ Retour d'expérience de la participation aux rendez-vous de liaison ▪ Accompagnement à l'essai encadré et aux conventions de rééducation professionnelle en entreprise ▪ Du passage de l'individuel au collectif / du maintien en emploi à la prévention primaire ▪ Cotation du risque de désinsertion professionnelle / de l'utilisation des scoring de PDP

Que peuvent apporter favorablement les systèmes d'information des SPSTI à la santé au travail avec la cohérence, la qualité et la modernité attendues par les parties prenantes ?

Exemples d'apports en fonction des acteurs (non exhaustif) :

Employeurs : Avoir accès à **une interface identique** partout en France pour communiquer avec leur SSTI- SPSTI et échanger les informations utiles à la prise en charge de leurs salariés et à leur attente de conseils

Disposer **d'informations lisibles et comparables sur l'offre de services** de chaque SPSTI –

Disposer d'un **compte individuel qui assure la traçabilité des informations de l'entreprise et leur portabilité vers un autre SPSTI** le cas échéant.

Être en mesure de **connaître à tout moment la situation de chaque salarié** au regard du suivi individuel de son état de santé quelle que soit sa mobilité ou le nombre de ses employeurs.

Pouvoir planifier les rendez-vous des salariés en ligne à partir d'une interface identique partout en France.

Avoir l'assurance de la confidentialité et de la sécurité des données d'entreprise

....

Salariés : Avoir accès à ses informations personnelles et à ses conseils de prévention en ligne. **Avoir l'assurance de la sécurité et de la portabilité des données personnelles recueillies** par le SPSTI et consignées dans le **DMST**, et en partie versées dans le **DMP**.

...

Branches professionnelles et entreprises multisites : **Bénéficiaire de données consolidées par les SPSTI** et cohérentes partout en France pour nourrir leur dialogue social et travailler les sujets en lien avec la santé au travail.

Bénéficiaire de données consolidées par code SIREN pour avoir une vision globale quelle que soit le nombre d'établissements de l'entreprise et le nombre de SPSTI impliqués.

...

Que peuvent apporter favorablement les systèmes d'information des SPSTI à la santé au travail avec la cohérence, la qualité et la modernité attendues par les parties prenantes ?

Exemples d'apports en fonction des acteurs (non exhaustif) :

Pilotes du système de santé au travail : Disposer de données cohérentes de la part des SPSTI pour établir des diagnostics territoriaux pouvant orienter les plans de santé au travail.

Disposer de rapports d'activité consolidés sur la base d'indicateurs partagés à l'échelon local, régional et national –
Être situation de vérifier l'effectivité et la qualité du service rendu.

...

Equipes pluridisciplinaires des SPSTI : Disposer des outils permettant de suivre leur activité et de piloter au quotidien la prise en charge effective des effectifs qui leur sont confiés.

Pouvoir exploiter les données qu'elles recueillent pour cibler leur action.

Pouvoir assurer l'identitovigilance au moment des visites.

Disposer d'outils adaptés pour la pratique à distance.

Communiquer au sein du réseau de professionnels mobilisés pour la prévention de la désinsertion professionnelle.

...

Directions des SPSTI : Disposer des tableaux de bords pour assurer la qualité et l'effectivité du service rendu.

Suivre les délais de réponse aux demandes de visites et autres demandes d'actions en milieu de travail ou de conseils

Pouvoir situer les performances du SPSTI par rapport aux autres à l'échelle régionale et nationale.

...

Chercheurs : Disposer de données collectives de qualité pour faire progresser la connaissance en santé au travail

Cadrage par les textes

- Code du travail

FE, DMST, Contribution à la traçabilité, ...

- Code de la sécurité social

Partage des données SSTI – Carsat...

- Code de la santé publique

Participation obligatoire des professionnels de santé à la veille sanitaire, DMP, Health data hub...

Cadrage PST IV

OBJECTIFS

- ➔ Accompagner la numérisation des données individuelles de santé au travail, notamment en garantissant un traitement sécurisé des données de santé et en œuvrant à une plus grande interopérabilité des systèmes d'information des différents acteurs.
 - ➔ Mieux structurer et mieux exploiter les données collectives en santé au travail issues de différentes sources (Santé publique France, Dares, Drees, Cnam...) dans le but de permettre la définition d'actions de prévention ciblées.
 - ➔ Dématérialiser la collecte des données d'activité des acteurs de la santé au travail, en premier lieu des SPST, afin de disposer des éléments chiffrés nécessaires à un meilleur pilotage et une meilleure évaluation du système de santé au travail.
-

Cadrage PST IV



Livrable

Guide de mise en place de l'INS pour les SPST.



Indicateur

Évolution de la part des SPST ayant mis en place l'INS comme identifiant au sein de leurs DMST.



Livrable

Construction d'un référentiel de structuration du DMST rénové et du volet santé au travail du DMP.

Cadrage PST IV

Livrable

Cahier des charges destiné aux éditeurs de logiciel et aux SPST, traduisant notamment le référentiel de structuration du DMST.

Indicateur

Évolution de la part des SPST utilisant un logiciel conforme au cahier des charges.

Livrable

Mise en service d'une messagerie sécurisée permettant les échanges entre professionnels de santé.

Cadrage PST IV

Livable

Publication de bases de données anonymisées et rationalisées en santé au travail sur le site data.gouv.fr.

Livables

Améliorations de l'enquête Sumer ; mise en œuvre de l'expérimentation sur l'enquête MCP.

Cadrage PST IV

Livrables

Nouveaux thésaurus harmonisés en lien avec les partenaires sociaux, le cas échéant partagés au niveau international.

Indicateur

Part des SPST utilisant les thésaurus harmonisés de manière effective.

Cadrage PST IV

DÉMATÉRIALISER LA COLLECTE DES DONNÉES D'ACTIVITÉ, ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES DES SPST ET MODERNISER LES SUPPORTS EXISTANTS DANS LE CADRE DE LA LOI DU 2 AOÛT 2021



Modèle actualisé de rapport annuel des SPST sous format numérique.

EXPLOITER LES DONNÉES TRANSMISES PAR LES SPST DE MANIÈRE RÉGULIÈRE À TRAVERS LA PUBLICATION DE DOCUMENTS DE SYNTHÈSE SUR L'ACTIVITÉ DES SPST



Publication chaque année d'un panorama chiffré amélioré sur les SPST au sein du *Bilan des conditions de travail*.

Le Ségur du numérique en santé



[Comprendre la stratégie nationale](#)

[Le Ségur du numérique en santé](#)

[Mon espace santé](#)



[Accueil](#) > [Le Ségur du numérique en santé](#)

Le Ségur du numérique en santé

Notre ambition : généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé entre professionnels et usagers pour mieux soigner et accompagner.

Le Ségur du numérique en santé, c'est :

- un investissement inédit de **2 milliards d'euros** pour soutenir le développement massif et cohérent du numérique en santé en France ;
- des objectifs ambitieux pour **accélérer** la feuille de route du numérique en santé.



Le Ségur du numérique en santé

Un programme co-construit avec tous les acteurs de l'écosystème
Le Ségur a été porté par les professionnels de santé, fournisseurs des solutions logicielles, patients et pouvoirs publics.

Il alimentera Mon espace santé, qui permet à chaque citoyen de disposer d'une vision consolidée de son parcours de soins afin d'être acteur de sa santé.
Chaque mois, les chiffres clefs du déploiement du Ségur du numérique en Santé sont mis à jour et partagés à tous.

[Consultez les chiffres clés](#)

Les documents de présentation du programme Ségur

Présentation du programme Ségur

PDF - 984.00 KB



Note sur la vision métier et les apports concrets du Ségur numérique

PDF - 1.29 MB



Comprendre le Ségur du Numérique en Santé - Document commun

PDF - 1.68 MB



Qu'est-ce que le CGTS ?

Le Centre de Gestion des Terminologies de Santé (CGTS) est chargé de publier les différentes ressources sémantiques (terminologies, jeux de valeurs, alignements) utilisées par les professionnels de santé et du médico-social, afin de structurer les données lors de la production des soins, selon différents formats utilisés par les industriels pour les intégrer dans les logiciels de professionnels de santé.

Le CGTS répond à des besoins en informations médicales structurées et codées pour harmoniser le domaine santé-social et a pour but de rationaliser et centraliser l'usage des terminologies de santé en France. Grâce à un guichet national unique et des services d'accompagnement pour les utilisateurs, il permet d'améliorer la compétitivité des industriels français du secteur des systèmes d'information de santé et de réduire les risques d'intégrer des terminologies de manière isolée et non uniformisée.

Le CGTS s'adresse à l'ensemble des utilisateurs de terminologies du domaine santé-social : les industriels et les éditeurs, les professionnels de santé et du médico-social et les maîtrises d'ouvrages en e-santé. L'ANS, par le biais du CGTS, assure la création d'un espace de confiance et vous propose des services d'accompagnements et de formation.

Avancées interopérabilité – Contact ANS - CGTS

■ Qu'est-ce que le CGTS ?

Le Centre de Gestion des Terminologies de Santé (CGTS) est chargé de publier les différentes ressources sémantiques (terminologies, jeux de valeurs, alignements) utilisées par les professionnels de santé et du médico-social, afin de structurer les données lors de la production des soins, selon différents formats utilisés par les industriels pour les intégrer dans les logiciels de professionnels de santé.

Le CGTS répond à des besoins en informations médicales structurées et codées pour harmoniser le domaine santé-social et a pour but de rationaliser et centraliser l'usage des terminologies de santé en France. Grâce à un guichet national unique et des services d'accompagnement pour les utilisateurs, il permet d'améliorer la compétitivité des industriels français du secteur des systèmes d'information de santé et de réduire les risques d'intégrer des terminologies de manière isolée et non uniformisée.

Le CGTS s'adresse à l'ensemble des utilisateurs de terminologies du domaine santé-social : les industriels et les éditeurs, les professionnels de santé et du médico-social et les maîtrises d'ouvrages en e-santé. L'ANS, par le biais du CGTS, assure la création d'un espace de confiance et vous propose des services d'accompagnements et de formation.

Avancées interopérabilité – Contact ANS - SMT

Modèle et nomenclatures des objets de santé et méthode : clefs de l'interopérabilité

Inscrits dans une approche urbanisée des échanges, nécessaire pour décloisonner le secteur santé-social et favoriser la coordination des soins, le modèle des objets de santé (MOS) et les nomenclatures associées (NOS) proposent un vocabulaire de base.

Utilisé par la méthode d'élaboration des échanges, ce vocabulaire est essentiel pour construire le cadre d'interopérabilité des systèmes d'information de santé (CI-SIS) et améliorer ainsi l'interopérabilité sémantique des systèmes d'information interconnectés.

MOS et NOS font partie de l'initiative lancée par l'Agence du Numérique en Santé dans le cadre de sa première mission, créer les conditions favorables à l'essor de la santé numérique.

MOS-NOS, un vocabulaire essentiel pour construire le cadre d'interopérabilité des systèmes d'information de santé.

Avancées interopérabilité – Contact ANS - SMT

- Dans le but d'affiner votre compréhension de l'écosystème ANS et envisager la publication de vos thésaurus :
- Vous trouverez les liens vers le Serveur Multi-Terminologies (SMT permettant la publication des ressources sémantiques) ainsi qu'un webinaire de présentation du SMT :
 - SMT et son catalogue des Terminologies : <https://smt.esante.gouv.fr/>
 - Webinaire de présentation du SMT : <https://esante.gouv.fr/webinaires/presentation-du-serveur-multi-terminologies-smt>
- Nous allons organiser une réunion avec l'équipe MOS/NOS (modèle et nomenclatures des objets de santé : <https://esante.gouv.fr/produits-services/mos-nos>) ainsi que l'équipe s'occupant de l'aspect syntaxique des Terminologies de santé
 - Je reviens vers vous rapidement avec des propositions de créneaux

Avancées interopérabilité – Contact ANS - SMT

- De façon complémentaire :
 - Faire une cartographie des Terminologies Presanse en les associant à leurs cas d'usage (+ ajouter les fichiers des cas spécifiques) : cette analyse permettra de déterminer si Presanse souhaite conserver certains thésaurus ou utiliser ceux déjà disponibles sur le SMT (exemple thésaurus vaccins//NUVA) ou évaluer la nécessité de créer des jeux de valeurs.
 - Sur cette base, il s'agira de commencer à rédiger une Expression de besoins pour valider l'intégration de la publication des thésaurus concernés dans la feuille de route du CGTS en comité d'interopérabilité.
 - Parallèlement à la diffusion des thésaurus sur le SMT, il sera nécessaire pour Presanse de traiter les sujets de dématérialisation pour créer des volets d'interopérabilité et les déployer sur le terrain.

pré  **se**

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL